

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_190-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021



DELIBÉRATIONS N°190
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2021

DEL 2021.09.08/190

Thème :

URBANISME

Objet :

**Acquisition de la
parcelle B n°1322 à
l'euro symbolique - Le
Fontenil**

Convocation :

Date : 02/09/2021

Affichage : 02/09/2021

**Nombre de membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Le **mercredi 08 septembre 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Maud GADE, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Élisabeth FAURE
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à André MARTIN
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE

Absents excusés :

Richard NUSSBAUM, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Renaud PONS

Absent :

Arnaud MURGIA

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_190-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021
Rapporteur: André MARTIN

- VU** les articles L. 2241-1 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L. 3113-14 et L 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU** la délibération en date du 30/10/1990,
- CONSIDERANT** la délibération en date du 30/10/1990, qui prévoyait un échange de terrain entre la ville et les copropriétaires de la parcelle cadastrée B n°678, pour régulariser le domaine public,
- CONSIDERANT** que suite à la signature de l'acte de cession, une erreur matérielle dans la domanialité des parcelles échangées s'est produite, lors de l'enregistrement au service des hypothèques,
- CONSIDERANT** que les copropriétaires de la parcelle B n°679 (issue de la division de la parcelle B n°678) sont devenus propriétaires de la parcelle B n°1322 qui est sur le domaine public,
- CONSIDERANT** la demande des copropriétaires de cette parcelle et la nécessité de régulariser la domanialité de cette parcelle,
- CONSIDERANT** l'accord intervenu pour une acquisition à l'euro symbolique de cette parcelle d'une emprise de 35 m², au profit de la commune,
- CONSIDERANT** l'accord intervenu pour une prise en charge des frais d'actes et d'enregistrement, par moitié entre la ville et les copropriétaires,
- CONSIDERANT** la volonté de la ville de favoriser ce projet,
- CONSIDERANT** les travaux de la commission Urbanisme-Développement économique & Numérique, réunie le 06/09/2021

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_190-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle B n°1322 d'une emprise de 35 m² à l'euro symbolique,
- De préciser que les frais d'acte et de bornage seront à la charge par moitié entre la commune et les copropriétaires,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

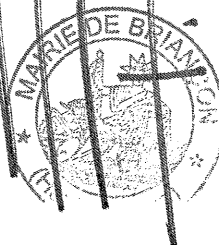
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2021.09.08/190

PUBLIÉE LE : **14 SEP. 2021**

Le Maire,
Arnaud MURGIA



AR Prefecture

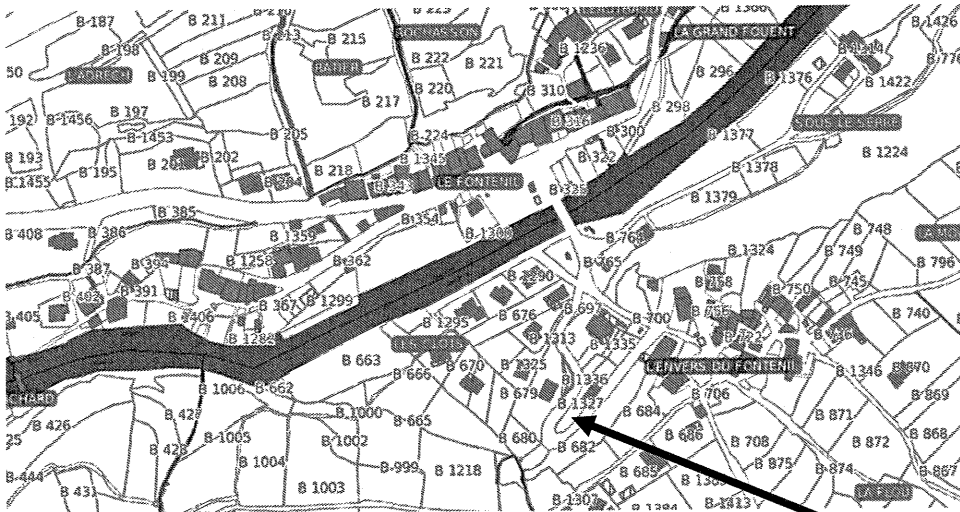
005-210500237-20210908-2021_09_190-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021



CONSEIL MUNICIPAL DU 08/09/2021
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME DEL2021.09.08/190

ACQUISITION DE LA PARCELLE B N°1322

PLAN DE SITUATION :



PARCELLE A ACQUERIR :



Parcelle B n°1322